

Compte rendu de la séance du conseil municipal

du mercredi 28 juin 2017 à 19 heures trente

Présents : Mr ENJALBERT, Mme FAIVRE (ayant donné pouvoir à M ENJALBERT), M HANRIOT, Mme DJOUADI (ayant donné pouvoir à Mme HENRIC), M DUPRÉ, Mme HENRIC, Mme LANDES, Mme PECH, Mrs GAVALDA (ayant donné pouvoir à Mme RAVOLET), TAILHADES, DUVAUT, Mmes PORTAL (ayant donné pouvoir à M TAILHADES), RAVOLET, M SYLVESTRE (ayant donné pouvoir à M SISQUES), Mme MAURY, Mme COMBES, M SISQUES, Mme CALAS (ayant donné pouvoir à M DUPRE), M LEGEANT.

Absents : NEANT.

Secrétaire : Mme HENRIC.

Lecture du compte rendu de la séance du 30 avril 2017 par madame Marie Pierre Henric en l'absence de madame Djouadi secrétaire de séance qui lui a donné son pouvoir. Madame Henric est également désignée secrétaire de séance.

Madame Combes note qu'il n'est pas mentionné sur le compte rendu que les documents relatifs à la vente de la piscine seraient communiqués au conseil. Par ailleurs elle précise qu'elle ne signera pas un compte rendu où elle est directement mise en cause.

Le compte rendu est approuvé à 18 voix Pour 1 Abstention.

M le maire sollicite l'accord préalable de l'assemblée pour modifier l'ordre du jour par l'introduction d'une proposition de convention de Projet Urbain Partenarial sur le secteur des Poujols Bas.

Le conseil municipal approuve à 13 voix POUR 6 voix CONTRE la première modification du budget primitif 2017, induite par des ajustements de crédits en section de fonctionnement dont entre autre la participation de la commune au financement des activités du CLIC Fil d'Or, le financement de l'intervention de l'école de musique Sud Hérault dans le cadre des activités périscolaires à l'école élémentaire, une subvention exceptionnelle allouée au Syndicat de chasse pour participer au financement d'un container destiné au stockage du matériel, l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables et enfin des ajustements de crédits en section d'investissement.

Approbation à l'unanimité :

d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds départemental d'aide aux communes pour divers travaux de réfection patrimoine et voirie.

De la détermination de la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles figurant au compte 205, en décidant de fixer à 5 ans la durée d'amortissement lorsque la valeur d'acquisition est supérieure au seuil unitaire de 500 €. En deçà la durée d'amortissement sera de 1 an.

l'admission en non-valeur des titres de recettes irrécouvrables dont la somme s'élève à 3 436.75 € (conformément à la liste n°2226220212 en date du 12/04/2017) présentée par le comptable du Trésor.

Le conseil municipal autorise la reprise de la provision constituée à ce jour à hauteur du même montant.

Considérant que le contrat à durée déterminée d'un agent contractuel assurant les missions d'instruction administrative et technique des dossiers d'urbanisme, accueil-conseil du public, des élus, des professionnels arrive à terme, M le maire propose la pérennisation de cet emploi par la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet. Le conseil municipal approuve à 13 voix POUR, 6 voix CONTRE.

Approbation à l'unanimité de l'adhésion au groupement de commandes d'équipements de protection individuelle initié par le CDG34.

Le conseil municipal a approuvé à 13 voix POUR, 6 voix CONTRE la désaffectation matérielle à l'usage direct du public puis le déclassement formel et la cession d'une partie, du lot C d'une superficie de 1 642 m², issue du projet de division parcellaire de la parcelle AK 302, réalisé par le géomètre expert EURL Denis Steinberg.

Enfin le conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents l'établissement d'une servitude conventionnelle sur le domaine public au hameau de Salabert, ainsi que le projet de convention de Projet Urbain Partenarial sur le secteur des Poujols Bas.

Dans le cadre des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération du conseil municipal du 1^{er} juillet 2015 : M le maire informe le conseil de la signature de marchés à procédure adaptée pour la réalisation d'un club house – stade municipal – commune de Saint Chinian, Lot 1 démolition, un marché d'un montant de 4 968.80 euros H.T. est passé avec la S.A.R.L. FRANCES

- Lot 2 gros œuvre un marché d'un montant de 33 223.50 euros H.T. est passé avec la SASU OLIVIER COMBES CONSTRUCTION

- Lot 3 charpente couverture un marché d'un montant de 11 033.00 euros H.T. est passé avec la SASU OLIVIER COMBES CONSTRUCTION.

- Lot 4 menuiseries extérieures un marché d'un montant de 6 867.00 euros H.T. est passé avec la SARL S.ALU.

- Lot 5 doublage – cloisons – faux plafonds – isolation, un marché d'un montant de 9 524.38 euros H.T. est passé avec la SARL C.K. AGENCEMENTS.

- Lot 7 courants forts – courants faibles, un marché d'un montant de 9 485.00 euros H.T. est passé avec la SAS SIETELEC.

- Lot 8 chauffage – climatisation – plomberie – sanitaire - VMC un marché d'un montant de 10 655.00 euros H.T. est passé avec la SAS SIETELEC.

- Lot 9 carrelage – plinthes – faïences, - Lot 10 peinture – nettoyage, un marché d'un montant de 6 112.44 euros H.T. est passé avec l'EURL ANDREO CARRELAGE.

- Lot 10 PEINTURE – NETTOYAGE, un marché d'un montant de 1 734.00 euros H.T. est passé avec la S.A.R.L. C.K AGENCEMENTS.

- Lot 11 bardage bois, un marché d'un montant de 4 553.00 euros H.T. est passé avec l'EURL TOR-TOSA.